

Concours Photo organisé par le FSE

lundi 9 novembre 2009

Concours Photo organisé par le FSE

Thème : Mon quotidien de lycéen

Les images doivent être envoyées en fichiers attachés à un courrier électronique, à l'adresse : fse-valdedurance@ac-aix-marseille.fr

Règlement :

1. Tous les sujets sont acceptables dans la mesure où cela concerne l'établissement : extérieur, intérieur, architecture, vie de l'établissement, scènes de classe, scènes de récréation.
2. Si l'auteur présente une photographie dont le sujet principal est une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu leur accord.
3. Toutes les techniques d'acquisition d'image sont possibles : appareil numérique, ou scan d'un négatif ou d'un tirage papier.
4. Les images doivent être numérisées au format jpg, d'une largeur maximale de 1000 pixels sur une hauteur maximale de 750 pixels et d'un poids maximal de 300 Ko.
5. Elles doivent être accompagnées d'un titre expliquant l'idée, le sentiment, le message que l'auteur a voulu exprimer dans son image.
6. Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Il suffit que les images soient envoyées en fichiers attachés à un courrier électronique, à l'adresse fse-valdedurance@ac-aix-marseille.fr
7. Le corps du message doit indiquer les coordonnées de l'auteur (nom, prénom, classe) et le titre de l'image.
8. Chaque auteur ne peut présenter que 3 images. Seuls les élèves du lycée Val de Durance peuvent participer au concours.
9. Les auteurs gardent la propriété intellectuelle de leurs œuvres, mais autorisent la publication des images sur le site Web du lycée. De plus douze photos seront sélectionnées et mises sous cadre afin d'être exposées dans les salles d'étude du lycée.

Calendrier :

- Date limite de réception des images le 19 décembre 2009 à 12h00.
- Réunion du jury le 7 janvier 2010, au lycée
- Remise des prix le 8 janvier 2010 à 13h, en salle Nicole Bouché

Critères de jugement :

Le jury sera composé de six personnes (3 membres du personnel du lycée et 3 élèves n'ayant pas participé au concours). Les images seront jugées en fonction de leur qualité technique, de leur qualité artistique, de leur originalité et de leur titre.

- qualité technique (6 points)
- qualité artistique (6 points)
- originalité (6 points)
- titre (2 points)